Les Fédérations des Chasseurs de Midi-Pyrénées

CONSEILS POUR UNE PRATIQUE SÉCURISÉE DES CHASSES COLLECTIVES

EDUCHASNAT
Pour une chasse toujours sécurisée et responsable

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Projet soutenu par la Région Midi-Pyrénées

1- L'ORGANISATION DE LA CHASSE

Avant le départ, le chef de battue réunit les participants et :

- donne les instructions pour la chasse (espèce chassée, conditions de chasse, équipements vestimentaires et signaux de battues…),
- présente l'organisation (traqueurs, chefs de ligne, postés…),
- rappelle en matière de sécurité les conseils élémentaires et les obligations réglementaires*.

*Toutes les obligations réglementaires en matière de sécurité sont consignées dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et les arrêtés préfectoraux référencés dans ce dernier.

Photographie : Henri GOIZET

2- LES DEPLACEMENTS

EN VOITURE :

- Toute arme à feu transportée à bord d'un véhicule doit être obligatoirement déchargée (désapprovisionnée) démontée ou placée sous étui. L'arc de chasse doit être transporté débandé ou placé sous étui.
- Les personnes souffrant d'un handicap moteur (compatible avec la pratique de la chasse) peuvent utiliser un véhicule pour se rendre au poste et tirer de ce véhicule, moteur éteint.

A PIED VERS LE POSTE :

Se déplacer avec une arme non approvisionnée et :

- placée sous étui,
- ou portée à la bretelle, canons vers le haut, culasse ouverte ou maintenue ouverte par une cartouche vide, ou culasse enlevée pour les carabines à verrou et les armes semi-automatiques,
- ou portée « cassée », sur l'épaule ou à la bretelle, pour les armes à bascule.

Photographie : Dominique GEST

3 - AU POSTE

- Se signaler à ses voisins.
- Visualiser l'angle de tir sécurisé et fichant.
- De préférence tenir l'arme à pleine main (retirer la bretelle), et vérifier l'intérieur des canons.
- N'approvisionner son arme qu'au signal de début de battue (ou suivant les instructions délivrées par le chef de battue).
- Ne pas quitter son poste avant le signal de fin de battue (ou suivant les instructions délivrées par le chef de battue).

Photographie : Dominique GEST

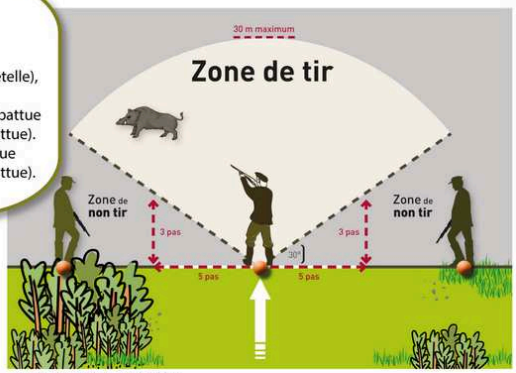

Illustration : Fédération des chasseurs du Morbihan

4 - LE TIR

- S'assurer que l'action de tir s'effectue sans risque dans l'environnement immédiat et lointain.
- Identifier de manière obligatoire et certaine le gibier avant le tir.

Le tir à balles ou à flèches doit être un tir fichant et doit respecter l'angle de tir sécurisé (voir schéma).

Photographie : Aude GERAUD

Ce panneau vous est offert par les Fédérations des chasseurs de Midi-Pyrénées

5 - APRES LE SIGNAL DE FIN DE BATTUE

- Décharger (désapprovisionner) immédiatement son arme et s'assurer que ses voisins l'ont également déchargée.
- Ne jamais déplacer le gibier (pour les espèces soumises à plan de chasse) avant qu'il n'ait été bagué.
- Informer le chef de battue (ou chef de ligne) des tirs réalisés.
- Au besoin, rechercher les indices et baliser le lieu pour une recherche au sang d'animal blessé.
- Quitter son poste.

6 - COMPORTEMENTS AVEC LES AUTRES USAGERS

- Décharger son arme.
- Renseigner sur le déroulement de la battue, la zone de chasse et la zone de tir.
- Dans tous les cas rester aimable et courtois.

Photographie : Dominique GEST